

LCCL : La performance simplement

Christophe LAURENT

15 rue des charpentiers, Illkirch

Email: laperformancesimplement@gmail.fr

Tel: 0664002075



Règlement intérieur

Article 1

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 : Discipline

Il est formellement interdit aux stagiaires :

A titre d'exemple :

- De consommer des boissons alcoolisées durant la formation ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- D'emporter ou modifier les supports de formation (sauf ceux remis par le formateur) ;
- De modifier les réglages des paramètres de l'ordinateur ;
- De manger dans les salles de formation ;
- D'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions à des fins autres que celles de la formation.
- De ne pas respecter les horaires de la formation

Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Exclusion définitive de la formation.
- Arrêt de la formation

Dans le cas où le stagiaire est un salarié, la direction de l'entreprise sera prévenue du non-respect du règlement intérieur

Article 4 : Frais dans le cas de non-respect

Dans le cas, de respect du règlement intérieur d'un participant lors d'une session de formation, le coût total de la formation sera à la charge du participant (Particulier ou entreprise)

Article 5 : Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation a lieu sur le site de l'entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'entreprise.

Article 7 : Disponibilité du règlement intérieur

Lors de la mise en place d'une formation, la convention (envoyée systématiquement avant la prestation de formation) fait référence au présent règlement intérieur. Il est disponible sur :

- Le site internet www.laperformancesimplement.com
- Par envoi de mail sur simple demande
- Affiché lors de chaque formation

Fait à Illkirch, le 10 décembre 2022
LCCL : La performance simplement

Christophe LAURENT

